

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUILLET 2017 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal .....	19
Nombre de membres en exercice .....	19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération .....	16
Date de la convocation et d'affichage.....	13 juillet 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le VINGT JUILLET à 20 H, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

**PRESENTS** : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Marie-Odile BOSSAN, Corine FHAL, Louis CLAPPIER, adjoints ; Marie-Geneviève BIARD, René PARREAULT, Nicole TISSEYRE, Alexandra BONOD-FERRIEUX, Jean-Claude MITRIDATE et Hélène PRAL.

**PROCURATIONS** : Jean-Pierre CAILLET à René PARREAULT, Gilles BRAGHINI à Christian BORDAZ, Marie MOURIER à Marie-Odile BOSSAN, Philippe DE GOUSTINE à Michel CHAPET et Pierre GRANGEON à Jean-Claude MITRIDATE.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Evelyne FRAYSSE, Olivier SALADINI et Martial BEGHIN.

Alexandra BONOD-FERRIEUX a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2017 par 1 abstention, 2 CONTRE et 13 POUR.

## ANNONCES

- 29-30-31 juillet : fête à St-Christophe-et-le-Laris « des vagues en vogues » avec vernissage de l'exposition artistique le samedi 29 juillet à 11h à la halle associative.

- 30/07 à Montmiral : fête à l'ancienne et de l'âne de Provence avec un apéritif offert à 11h30.

- 06/08 à St-Bonnet-de-Valclérieux : fête du village avec apéritif à 11h.

- 02/09 de 8h à 12h : forum des associations.

- 03/09 à 10h : course pédestre « la foulée génissoise ».

## DELIBERATIONS

### CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE : PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, Le Maire présente le plan de financement suite aux attributions de subventions reçues des différents organismes tels que l'Etat, le Département, la Région, le Sénat et la Communauté d'Agglomération. Vote par 3 oppositions et 13 OUI.

### FONCIER : autorisation de signature du compromis et de l'acte d'achat de terrains

Les délibérations n°2017-006 et 2017-008 sont rapportées afin d'intégrer des modifications de surface. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme il est prévu l'extension de la zone de carrière sur le quartier des Gorces. Les propriétaires concernés ont donné leurs accords pour céder à la commune une bande de terrain au prix de 0,70 €uros le m2 sous deux conditions suspensives : que le nouveau PLU soit applicable et que les terrains concernés soient inclus dans une autorisation de carrière. Il s'agit des parcelles suivantes :

- M. & Mme Christine VEILLEUX parcelle WB 34p pour 4.300 m2 environ, soit 3.010,00 €uros.

- MM. Max & Alexandre MORIN parcelle WB32p pour 4.300 m2 environ, soit 3.010,00 €uros.

Vote par 1 abstention, 3 CONTRE et 12 POUR.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE : Rapport annuel 2016

Monsieur l'Adjoint présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable comportant les indicateurs financiers et techniques. Le conseil municipal prend acte du rapport 2016 par vote à l'unanimité.

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Rapport d'Activité 2016

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 approuvé par le conseil communautaire. Le conseil municipal prend acte du rapport 2016 ; vote par 1 abstention, 2 oppositions et 13 OUI.

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO : avis de la Commune sur le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH est le principal outil de définition d'une politique de l'habitat sur un territoire intercommunal. Document stratégique, il porte tout à la fois sur le parc public et privé, sur la gestion du parc existant et des constructions nouvelles, et sur l'attention portée à des populations spécifiques. Élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, il définit les objectifs et principes de la collectivité pour répondre aux besoins en logements et indique les moyens pour y parvenir. En plus de répondre aux besoins en logements, le PLH doit favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain, et être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat. Il est établi pour une durée de six ans, pour la période 2018-2023.

Au vu des éléments d'analyse, mais aussi des objectifs volontaristes portés par le SCoT du Grand Rovaltain pour la croissance démographique et le rééquilibrage de la construction au profit des pôles urbains, quatre orientations sont proposées pour le PLH : **renforcer les centralités, réhabiliter durablement et adapter les logements au handicap et au vieillissement, construire la diversité et accueillir les publics fragiles.**

A l'approbation du PLH, la commune disposera ainsi de trois ans pour rendre son document d'urbanisme compatible.

Ce projet de PLH a été arrêté par le Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2017 et transmis pour avis aux communes membres de Valence Romans Agglo. Le Conseil municipal relève les éléments suivants :

- Il approuve les 4 orientations proposées pour le PLH.

- Il s'étonne que le texte du SCoT : « l'augmentation progressive de la part de la production dans les pôles urbains est nécessaire. De 2016 à 2025, il s'agit d'ajuster la tendance tout en tenant compte des politiques de logements en cours » ne soit pas respecté.
  - Il s'étonne que le PLH propose des objectifs territoriaux supérieurs au potentiel communal des pôles urbains.
  - Il s'inquiète que ces objectifs n'aggravent la vacance déjà enregistrée dans les pôles urbains.
  - Il propose d'émettre un avis défavorable sur ce projet tant que les objectifs ne seront pas revenus au niveau prévu en décembre 2016, niveau qui répondait aux critiques précédentes.
- VOTE par 5 contre et 11 pour.

#### **FONCIER : TROTTOIRS ROUTE DE TRIORS : acquisition de terrain**

Afin de créer des trottoirs route de Triors, il y a lieu d'acquiescer, à l'euro symbolique, une partie de la parcelle AD 224 d'une superficie d'environ 60 m2 et appartenant à M. & Mme Jean-Pierre RICHE. Vote à l'unanimité.

#### **PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'ATSEM dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)**

Afin d'apporter une aide à l'école maternelle Monsieur le Maire propose de créer un poste d'ATSEM en contrat CUI-CAE à temps non complet sur la base de 20h hebdomadaire pour un an renouvelable. Ce contrat CUI-CAE ouvre droit à une aide à l'insertion professionnelle de l'Etat plafonnée à 75% du SMIC ainsi qu'une exonération de cotisations et contributions patronales. Vote à l'unanimité.

#### **ENEDIS : signature d'une convention de servitudes de passage**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux envisagés doivent emprunter la parcelle WB n°4 située lieu-dit « les Gorces » et propriété de la Commune. Il y a lieu de signer une convention de servitude de passage. Vote à l'unanimité.

#### **RD 52 – AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE – RUE SIMON CHOPIN**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse RD 52 – rue Simon Chopin, le Département de la Drôme transfère sa maîtrise d'ouvrage à la Commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention. Vote à l'unanimité.

#### **PERSONNEL COMMUNAL**

Suite au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2017-2018, les temps d'activités périscolaires sont supprimés, il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire de service des ATSEM à l'école maternelle. A compter du 1<sup>er</sup> septembre le temps de travail passe de 30,07 / 35<sup>ème</sup> à 28,05 / 35<sup>ème</sup>. Vote par 2 abstentions et 13 OUI.

#### **ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : Convention CDAP.**

Dans le cadre de la gestion des services d'accueil collectif de mineurs en régie directe, et afin de faciliter les démarches de facturation, il y a lieu de signer avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme une convention « CDAP ». Vote à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Une enquête publique est ouverte du 24 juillet au 07 août inclus pour la réorganisation de la voirie communale. Le dossier est à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

##### **TRAVAUX (Michel CHAPET)**

- Les travaux de branchement aux réseaux pour l'église située au Champ de Mars sont commandés.
- Le marquage des places PMR sera fait par le personnel communal.

##### **COMMUNICATION (René PARREAU)**

- La Lucarne a été distribuée. Le prochain numéro sortira en septembre.
- La réception des nouveaux génissais aura lieu le 25 novembre.

##### **URBANISME (Louis CLAPPIER)**

- La Communauté d'Agglomération procède également à la mise en conformité de ses bâtiments concernant l'accessibilité, donc de la structure multi accueil de Génissieux.
- Au cours d'une réunion de la commission déchets de la Communauté d'Agglomération, une visite de l'installation du bassin d'orage de Bourg-de-Péage et du bassin d'eaux usées de Romans a été réalisée.
- PLU : l'enquête publique se termine vendredi 21 juillet à 17h.
- La prochaine commission d'urbanisme aura lieu le mardi 25 juillet.

##### **SOCIAL (Corine FHAL pour Marie-Odile BOSSAN)**

- Réalisation de diverses réparations dans les appartements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30  
Prochain conseil municipal le Jeudi 28 septembre 2017 à 20h (sous réserve de modifications)